



« Où est caché André »

Du 13 mars au 11 avril 2020

UCARC

Article 1 : GENERALITES

L'Union Commerciale UCARC propose une animation commerciale.

Les clients des commerçants participants pourront participer à un jeu-concours pour tenter de gagner des lots.

La liste des enseignes participantes est disponible sur internet : www.destination-lille.com.

Article 2 : DATES

Du 13 mars au 11 avril 2020 inclus, le public est invité à participer au jeu-concours sur obligation d'achat.

Article 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Tous les participants sont invités à chercher une peluche de l'ours André dans les commerces adhérents à l'association qui participent à l'opération. La personne qui a découvert l'ours se voit remettre un lot par le commerçant où était cachée la peluche « André »

Article 4 : RESTRICTIONS

Ne peuvent participer au jeu : les commerçants adhérents aux Unions Commerciales et participants à l'opération, leur personnel, les membres des bureaux des Unions Commerciales, les salariés et stagiaires de la FLCAS, leur conjoint et/ou famille.

Article 5 : NATURE ET VALEUR DES LOTS

Chaque commerçant participant offre en direct un lot au joueur ayant trouvé la peluche « André »

Article 6 : INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

Toute contestation à ce jeu ne se fera et ne sera prise en considération qu'après la clôture du jeu.

Ce règlement est consultable librement sur le site Internet : www.destination-lille.com

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite à la FLCAS, 28, rue Pierre Mauroy – 1^{er} étage – 59000 Lille.

La FLCAS et l'Union Commerciale UCARC ne sauraient être responsables, au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour un cas de force majeure. Les coûts d'affranchissement sont à la charge des participants et ne sont pas remboursables.

Opération organisée avec le soutien de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS)

Renseignements : 03 20 57 50 14 – contact@destination-lille.com